Réunion du 19 juillet 2019 au Conseil Départemental

Présents : Patrick Maugard, Président de l'Association des Maires de l'Aude, François-Xavier Barthès, chef de cabinet du Président du Conseil Départemental excusé, Nathalie Vaissière, Marc Llanas, Frédéric Faure.

Solidaires Finances Publiques a sollicité une entrevue avec le Président de l'Association des Maires de l'Aude pour évoquer le projet de « réseau de proximité » présenté dernièrement par le DDFIP. Le Président du Conseil Départemental de l'Aude a souhaité également participer à cette audience.

Après avoir remercié M Maugard et le représentant du conseil départemental, pour l'attention portée à notre requête, le détail du projet est évoqué.

Nous rappelons qu'il consiste notamment en la transformation du SIE de Limoux en antenne, en la suppression de 9 trésoreries, la création en lieu et place de 3 centres industriels de traitement de la comptabilité des collectivités locales et de points d' « accueil de proximité » dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'ils ne rempliront aucun des services rendus par les actuelles trésoreries aux élus locaux et usagers.

Nous ajoutons que cette industrialisation aura inévitablement comme effet d'augmenter les délais de paiement et ainsi de fragiliser les PME et TPE, principales bénéficiaires de la commande publique. Par ailleurs, elle générera également le paiement d'intérêts moratoires pour dépassement du délai de paiement à la charge des collectivités locales.
Pour l'usager, la perte des trésoreries de proximité entraînera la nécessité de se déplacer pour obtenir des renseignements indispensables ou pour obtenir un délai de paiement.

Nos interlocuteurs se déclarent également fermement opposés à cette restructuration : ils ont écrit en ce sens au Préfet et l'ont indiqué au DDFIP.

Ils ajoutent des points complémentaires.
M. Maugard indique ainsi qu'il est inconcevable que les trésoreries de Castelnaudary et Lézignan-Corbières ferment, du fait notamment de leur dynamisme démographique.
La trésorerie de Quillan ne saurait être fermée du fait de son enclavement et de la suppression, ces dernières années sur le secteur, des trésoreries d'Axat, Belcaire, Chalabre et Couiza.
Plus généralement, il nous indique que l'intégralité des trésoreries menacées doit être maintenue, compte-tenu du rôle essentiel joué, notamment en milieu rural.
Il compte donc, en liaison avec le Président du Conseil Départemental, lancer la « concertation » en ce sens avec le Préfet de l'Aude et le DDFIP.

Nous évoquons ensuite le sujet des « points de contact » : nous précisons que les personnels affectés sur ces structures ne seront pas des agents des Finances Publiques mais des contractuels précarisés à la charge des collectivités locales.

M. Maugard nous suggère d'adresser un message aux collectivités locales qui vont bénéficier d'un nouveau point de contact, en les invitant à demander expressément au DDFIP des précisions sur l'organisation de ces accueils : qui en supportera les coûts, qui seront les personnels affectés et les modalités d'ouverture ?
Solidaires Finances Publiques invitera donc prochainement les élus locaux à s'engager dans cette démarche, en leur proposant notamment un courrier type.

M. Maugard nous précise que, sur ce sujet, les mairies remplissent actuellement le rôle d'information générale des usagers sur des problématiques administratives simples : encore faut-il que les moyens humains et budgétaires fournis par l'État le permettent, ce qui est de moins en moins le cas. Il milite donc, comme Solidaires Finances Publiques, pour le maintien des trésoreries existantes avec pleine compétence (pas d'antenne) et des accueils de proximité assurés dans des communes sans Centre des Finances Publiques avec des permanences d'agents des Finances Publiques élargies.

Il conclut que le but évident de cette restructuration est la suppression des missions et d'agents des Finances Publiques.

Nous nous accordons sur les perspectives sous-jacentes : à très brève échéance, les collectivités devront opter pour une intégration en agence comptable, recourir à des services privés, ce qui signifiera un transfert de charges au détriment des finances des collectivités locales.

M. Barthès intervient pour évoquer le conseiller des collectivités locales en indiquant ne pas comprendre le rôle exact qui sera joué par ce cadre supérieur : il s'interroge notamment sur son statut, son positionnement au sein de l'EPCI qu'il sera chargé de conseiller. Conseils en quelles matières ? Selon quelles modalités ? Rémunéré par qui ?

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce jour par le DDFIP et nos interlocuteurs conviennent qu'il s'agit d'une vaste opération d'enfumage des élus locaux, qu'il faut contrer par une communication adaptée tous azimuts.

Nous convenons alors d'agir de concert avec les représentants des élus locaux pour dénoncer ce projet, en informant les collectivités locales et les usagers sur sa nocivité.

En particulier, nous préparerons ensemble, pour leur plein succès, les journées d'actions que l'intersyndicale des Finances Publiques organisera dès septembre dans les 9 trésoreries menacées de fermeture, ainsi qu'au SIE de Limoux.

Dans l'intervalle, des informations seront donc échangées entre l'Association des Maires de l'Aude et Solidaires Finances Publiques. Les conseillers départementaux seront également associés.